



# Bulletin municipal 2017

Commune d'Hardanges



# Sommaire

---

<b>Mot du Maire</b>	<b>2</b>
<b>Mairie / Etat Civil</b>	<b>3</b>
<b>Tarifs municipaux</b>	<b>4</b>
<b>Délibérations du conseil municipal 2016</b>	<b>5 à 7</b>
<b>Délibérations du conseil municipal 2017</b>	<b>8 à 10</b>
<b>Travaux 2017</b>	<b>11 - 12</b>
<b>Informations diverses</b>	<b>13 - 14</b>
<b>Projets éoliens</b>	<b>15 - 16</b>
<b>Mayenne Communauté</b>	<b>17 à 25</b>
<b>Paroles aux associations</b>	<b>26 à 31</b>
<b>Un peu d'histoire</b>	<b>32 - 33</b>



## Mot du Maire

---

L'année 2017 a été riche en élections, en mai les Présidentielles suivie en juin du renouvellement de l'assemblée nationale, ainsi que les sénatoriales en septembre.

Emmanuel MACRON a exonéré de taxe d'habitation 80 % des foyers fiscaux d'ici 2020 par rapport à la taxe d'habitation payée en 2017. A savoir, toute augmentation éventuelle des taux de la taxe d'habitation communale et intercommunale entrainera le paiement de la revalorisation des taux.

La vie communale en quelques mots :

- 2016 : la rénovation de la toiture de l'ancienne boulangerie, la réfection de 2 chemins communaux, la sécurisation du carrefour de « Bel-Air » par un panneau STOP et le remplacement de la dernière partie de l'éclairage public

- 2017 : La rénovation de la toiture de la salle des fêtes et de la Mairie avec installation de panneaux aérovoltaiques avec des subventions de la Région et du Département et la réfection du logement au-dessus de la mairie.

Pour 2018, la dernière toiture des logements communaux située au niveau du lotissement Beauséjour sera réalisée et l'entretien des routes communales.

Le 4 novembre 2017, nous avons eu la visite de Messieurs Ljones et Lekve, norvégiens dans notre commune. Ils pensent que peut être nos ancêtres de la commune d'Hardanges seraient de souche norvégienne, car le nom d'Hardanges n'a pas vraiment de signification, mais si l'on regarde les invasions viking, ceux qui sont venus dans la Mayenne sont les norvégiens, d'où un possible rapport avec leur fjord d'origine : Hardanger.

Le 4 décembre 2017, le parc éolien du Mont du Saule est en entré en production. En ce qui concerne le parc éolien de l'Oasis, il sera mis en service d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. La Communauté de Communes devrait nous reverser 30% de l'IFER (ancienne taxe professionnelle) soit 3 108 € pour une éolienne de 2 MW.

Merci aux associations pour les différentes manifestations qui animent la Commune et à tous les bénévoles.

Eric NEVEU

# La Mairie

---

Secrétaire : Mylène BEAUCE  
1 Impasse de La Butte 53640 HARDANGES

Tél : 02.43.03.92.82

Mail : [commune.hardanges@orange.fr](mailto:commune.hardanges@orange.fr)

	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	De 8h30 à 17h00	
<b>Mardi</b>	De 8h30 à 12h30	<b>Fermée</b>
<b>Mercredi</b>	De 8h30 à 17h00	
<b>Jeudi</b>	<b>Fermée</b>	
<b>Vendredi</b>	De 8h30 à 12h30	<b>Fermée</b>

**NOUVEAU :**

Site internet : <http://www.hardanges.mairie53.fr/>

## Etat Civil

---

### Naissances :

- \* 13 mars 2017 : RIVIERE Lily
- \* 20 mars 2017 : DELACOUR Kassy
- \* 14 décembre 2017 : FREREJACQUE DOBBS Louis

### Mariage :

- \* 20 août 2016 : SOURIOU Julien et ERNOULT Claire
- \* 2 septembre 2017 : GUYARD Laurent et ROBIDAS Sylvie

### Décès :

#### \* domiciliés à Hardanges

- 16 mai 2016 : Madame RENARD née GORET Monique
- 13 juillet 2016 : Madame CACHELOU Geneviève
- 14 août 2017 : Monsieur RELOT Michel

#### \* nés à Hardanges

- 17 février 2016 : Monsieur DURAND Louis
- 18 avril 2016 : Madame DOUILLET Agnès
- 3 mai 2016 : Madame PAVARD Denise
- 10 mai 2016 : Monsieur CHURIN François
- 18 août 2016 : Monsieur TERTRE Roger
- 20 décembre 2016 : Monsieur VETTIER Jean-Luc
- 28 décembre 2016 : Madame BURSON Simone
- 12 janvier 2017 : Madame GANDAIS Marie-Antoinette
- 16 février 2017 : Monsieur CARRÉ René
- 28 février 2017 : Monsieur DILIS Marin
- 15 mai 2017 : Madame BRUNEAU Camille
- 23 août 2017 : Madame BRUNEAU Pierrette
- 1<sup>er</sup> octobre 2017 : Monsieur JEANNOT Daniel
- 21 novembre 2017 : Monsieur BORDEAU François
- 29 novembre 2017 : Madame MOUËTAUX Denise
- 6 décembre 2017 : Madame DURAND Marie

# Tarifs municipaux

## Salle des Fêtes

	HARDANGES	HORS COMMUNE
<i>Location consentie pour 2 jours ou WE</i>		
Petite Salle	60 €	130 €
Salle entière	80 €	160 €
<i>Forfait décès</i>		
	30 €	45 €
<i>Vin d'honneur : mariage</i>		
Petite Salle	40 €	126 €
Salle entière	40 €	158 €
Vaisselle cassée ou manquante	1,50 €	
Forfait chauffage	20 €	
Sacs poubelle (par badge)	1,50 €	



## Assainissement Collectif

Abonnement	Consommation
100 €	1,20 € / m <sup>3</sup> d'eau assaini

## Cimetière

Nombre d'années	Concession	Columbarium (1 à 4 urnes)
15 ans	/	420 €
30 ans	30 €	720 €
50 ans	50 €	/

# Extraits des délibérations du Conseil Municipal de 2016

---

## Eclairage public

Afin d'harmoniser toutes les lanternes fonctionnelles du bourg, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à approuver le remplacement de 10 lanternes :

Estimation des travaux : 3 798,72 € HT

Montant pris en charge par le SDEGM : 1 519,49 € HT

Reste à la charge de la Commune : 2 279,23 € HT

## Devis rénovation charpente ancienne boulangerie

Monsieur le Maire présente le devis reçu pour la rénovation de la 2<sup>ème</sup> partie de la toiture de l'ancienne boulangerie.

- ✓ Entreprise Eric Chevrier pour un montant de 6 724,51 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le devis de l'entreprise Eric Chevrier d'un montant de 6 724,51 € HT soit 7 396,96 € TTC

## Devis point à temps 2016

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LOCHARD BEAUCE pour 5 tonnes de point à temps pour l'entretien des voies communales d'un montant de 3 900,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le devis de l'entreprise LOCHARD BEAUCE d'un montant de 3 900,00 € TTC

## Avenant convention participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Villaines la Juhel

Le Maire rappelle la délibération du 22 juin 2010 par laquelle le conseil municipal d'Hardanges a accepté de participer au fonctionnement des écoles publiques de Villaines la Juhel.

Il fait part des nouveaux montants de participation pour les élèves scolarisés soit :

- 1 209,88 € par élève en maternelle
- 412,27 € par élève en primaire

Monsieur le Maire rappelle les effectifs des enfants d'Hardanges qui sont 3 élèves en primaire et 1 élève en maternelle. Et demande l'autorisation de signer un avenant pour tenir compte de l'effectif scolaire de l'année 2015/2016 en appliquant les participations financières ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ Approuve les termes de l'avenant à la convention signée en décembre 1994 entre les 2 collectivités
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant, et toutes les pièces comptables se rapportant à cette décision.

### Subventions aux associations

Nom de l'association	Subvention versée en 2016
ADMR – Le Horps	543 €
Association des chasseurs	50 €
Association enfouissement des déchets nucléaires	10 €
Club de l'amitié	60 €
Téléthon 53	20 €
SPA de la Mayenne	61,50 €
Naturart's	50 €
Conciliateur de justice	20 €
<b>TOTAL</b>	<b>814,50 €</b>

### Devis fauchage

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour l'entretien des voies communales pour l'année 2016.

- ✓ Entreprise LAVALEUR Christian pour un montant de 4 465,02 € TTC
- ✓ Entreprise GIFFARD pour un montant de 4 236,46 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- ✓ Accepte le devis de l'entreprise LAVALEUR Christian d'un montant de 4 465,02 € TTC

### Devis curage des fossés

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour l'arasement des bernes et le curage de fossés.

- ✓ Entreprise Patrice FORVEILLE pour un montant de 2 043,00 € TTC
- ✓ Entreprise GIFFARD pour un montant de 3 020,64 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le devis de l'entreprise Patrice FORVEILLE d'un montant de 2 043 € TTC

### Devis remplacement fenêtre salle des fêtes

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour le remplacement d'une fenêtre à la salle des fêtes :

- ✓ Entreprise SAVARY pour un montant de 1 394,00 € TTC
- ✓ Entreprise PROCLAIR pour un montant de 1 518,77 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le devis de l'entreprise SAVARY d'un montant de 1 394,00 € TTC

### Devis réfection de 2 chemins communaux

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LOCHARD BEAUCE pour la réfection des chemins de « La Verderie » et de « La Bessière » d'un montant de 13 046,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le devis de l'entreprise LOCHARD BEAUCE d'un montant de 13 046,40 € TTC

### Frais de scolarité

Le Maire rappelle que la commune a l'obligation de payer les frais de scolarité pour les enfants de Hardanges qui fréquentent des écoles publiques, sachant que la commune n'a pas d'école à proposer.

La commune de La Chapelle au Riboul a fixé la participation par enfant pour l'année scolaire 2015-2016 à 468,41 € soit 3 278,87 € pour 7 enfants.

La commune de Mayenne a fixé la participation par enfant pour l'année scolaire 2015-2016 :

- Scolarisation en classe maternelle : 918,11 € (1 maternelle)
- Scolarisation en classe élémentaire : 388,52 € (1 primaire)

### Devis réfection peinture logement

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour la réalisation des peintures pour le logement situé au 1 lotissement Beauséjour.

- ✓ Entreprise FORGET pour un montant de 2 952,40 € HT
- ✓ Entreprise BONNEAU Sylvain pour un montant de 2 566,60 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le devis de l'entreprise BONNEAU Sylvain d'un montant de 2 566,60 € HT soit 2 823,26 € TTC

# Extraits des délibérations du Conseil Municipal de 2017

---

## Subventions 2017

Nom de l'association	Subvention versée en 2017
ADMR – Le Horps	537 €
Naturart's	75 €
Association des chasseurs	50 €
Association enfouissement des déchets nucléaires	10 €
Club de l'amitié	60 €
Téléthon 53	20 €
SPA de la Mayenne	61,50 €
ASI (Epicerie sociale)	141,54
Conciliateur de justice	20 €
<b>TOTAL</b>	<b>975,04 €</b>

## Devis fauchage

Monsieur le Maire présente le devis reçu pour l'entretien des voies communales pour l'année 2017.

- ✓ Entreprise LAVALEUR Christian pour un montant de 4 465,02 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- ✓ Accepte le devis de l'entreprise LAVALEUR Christian d'un montant de 4 465,02 € TTC

## Point à temps 2017

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LOCHARD BEAUCE pour 6 tonnes de point à temps pour l'entretien des voies communales d'un montant de 4 680,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte le devis de l'entreprise LOCHARD BEAUCE d'un montant de 4 680,00 € TTC

## Frais de scolarité La Chapelle au Riboul année scolaire 2016-2017

Le Maire rappelle que la commune a l'obligation de payer les frais de scolarité pour les enfants de Hardanges qui fréquentent l'école publique à La Chapelle au Riboul, sachant que la commune n'a pas d'école à proposer.

La commune de La Chapelle au Riboul a fixé la participation par enfant pour l'année scolaire 2016-2017 à 454,41 € soit 3 180,87 € pour 7 enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ Autorise le Maire à régler à la commune de La Chapelle au Riboul les frais de scolarité pour les enfants se rendant à l'école publique
- ✓ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

### Avenant convention participation aux charges de fonctionnement des écoles de Villaines la Juhel 2016/2017

Le Maire rappelle la délibération du 22 juin 2010 par laquelle le conseil municipal d'Hardanges a accepté de participer au fonctionnement des écoles publiques de Villaines la Juhel.

Il fait part des nouveaux montants de participation pour les élèves scolarisés soit :

454,34 € par élève en primaire

Monsieur le Maire rappelle les effectifs des enfants d'Hardanges qui sont 4 élèves en primaire. Et demande l'autorisation de signer un avenant pour tenir compte de l'effectif scolaire de l'année 2016/2017 en appliquant les participations financières ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ Approuve les termes de l'avenant à la convention signée en décembre 1994 entre les 2 collectivités
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant, et toutes les pièces comptables se rapportant à cette décision.

### Frais de scolarité année scolaire 2016/2017 - Mayenne

Le Maire rappelle que la commune a l'obligation de payer les frais de scolarité pour les enfants de Hardanges qui fréquentent l'école publique à Mayenne, sachant que la commune n'a pas d'école à proposer.

La commune de Mayenne a fixé la participation par enfant pour l'année scolaire 2016-2017 :

Scolarisation en classe maternelle : 916,42 €

Scolarisation en classe élémentaire : 436,08 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ Autorise le Maire à régler à la commune de Mayenne les frais de scolarité pour les enfants se rendant à l'école publique de Mayenne
- ✓ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

### Chemin « Les Terriers »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Mayenne souhaite ouvrir un nouveau chemin de randonnée au lieu-dit « Les Terriers ». Afin de réaliser ce nouveau sentier de randonnée, la Commune doit procéder à l'aliénation et la cession d'un

chemin rural au lieu-dit les Terriers (mitoyen avec la commune de Le Ham) et la réalisation d'un nouveau tracé dudit chemin.

Monsieur le Maire propose d'un commun accord avec Madame le Maire de Le Ham, qu'il a rencontré, que le bornage pourrait être effectué par le géomètre Kaligéo Mayenne ; que le commissaire enquêteur pourrait être Monsieur Roger PERRIER gendarme retraité. Les frais pourraient être partagés pour moitié avec la commune de Le Ham (pour l'enquête publique et le géomètre). Le prix de vente ou d'achat de terrain serait fixé à 0,5 cEUR le m<sup>2</sup> au maximum.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée Délibérante :

- ✓ valide le choix du géomètre Kaligéo à Mayenne
- ✓ décide de refacturer les frais pour moitié à la commune de Le Ham (enquête et géomètre)
- ✓ autorise Monsieur le Maire à mandater Monsieur PERRIER comme commissaire enquêteur et à signer tous documents relatifs à l'enquête publique.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tout acte notarié concernant la cession du chemin rural aux propriétaires : Monsieur Daniel LEBLANC et Monsieur ROUSSEL et Mme LUCE.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et à mandater les sommes dues aux chapitres 61 et 62 ainsi qu'à ordonner l'émission du titre de recette.

### Service de portage de repas à domicile

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs habitants de la commune bénéficient du portage de repas à domicile organisé par le restaurant de La Chapelle au Riboul. Ce dernier va changer de propriétaire en début d'année prochaine et le service sera interrompu pendant 3 semaines du 18 décembre 2017 au 5 janvier 2018.

Le Maire propose de mettre en place temporairement un service de portage à domicile en lien avec le Foyer Logement du Horps pour la fourniture des repas. L'agent communal ira chercher les repas au foyer logement et assurera la distribution aux personnes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte la mise en place d'un service de portage de repas entre le 18 décembre 2017 et le 5 janvier 2018
- ✓ Décide de facturer 9,50 € la prestation (repas + portage à domicile)
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention avec le Foyer Logement du Horps
- ✓ Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

# Travaux 2017

## Rénovation de la toiture de la salle des fêtes et de la Mairie

Le Conseil Municipal a décidé de rénover les toitures de la salle des fêtes et de la Mairie avec l'installation de panneaux aérovoltaiques d'une puissance de 9 kWc.

### Plan de financement :

Couverture de la salle des fêtes en ardoises	10 514,33 € HT
Couverture de la Mairie en ardoises	12 060,15 € HT
Installation de panneaux solaires	32 678,10 € HT
Raccordement ENEDIS	1 839,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b><u>57 091,58 € HT</u></b>
<b>REGION</b> : Pacte Régional pour la ruralité	11 418 €
<b>DEPARTEMENT</b> : Contrat de Territoires	3 421 €
<b>Reste à charge de la commune</b>	<b>42 252,58 €</b>



La toiture de la Mairie ainsi que la pose des panneaux solaires ont été réalisées en fin d'année 2017. La mise en production des panneaux solaires a eu lieu le vendredi 26 janvier 2018. La vente de l'électricité produite est estimée à 2 000 €/an.

La toiture de la salle des fêtes sera réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

### Réfection du logement au-dessus de la mairie

Le logement située au-dessus de la Mairie a été rénové par l'employé communal aidé par des bénévoles. Les travaux entrepris sont la peinture et le remplacement des sols de toutes les pièces ainsi que le remplacement des radiateurs et l'installation de meuble de cuisine. Suite à ces travaux, le logement est de nouveau occupé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017.





## Maison des services publics à Lassay-les-Châteaux



La Maison de services au public (MSAP) a été mise en place à Lassay-les-Châteaux en février 2014. C'est un point de relais de services publics dont les antennes ne sont pas à proximité. Un lieu clef pour aider les usagers dans leurs démarches administratives.

Les permanences :

- **CAF** : tous les jours accueil de premier niveau
- **CARSAT** : tous les jours accueil de premier niveau
- **CPAM** : jeudis matin sur rdv de 9h30 à 11h30
- **GLEAM** : tous les jours sur la borne visio
- **ERDF** : tous les jours sur la borne visio
- **Mission Locale** : le 2ème et 4ème lundi de chaque mois de 9h à 12h
- **MSA** : le mercredi matin de 9h à 12h
- **Pôle Emploi** : tous les jours accueil de premier niveau
- **RAM** : tous les jours accueil de premier niveau

Horaires d'ouverture de la MSAP :

Lundi, Mardi et Mercredi 8h30-12h30 14h-17h

Jeudi et Vendredi : 8h30-12h30

Contact :

MSAP de Mayenne Communauté

15 Grande Rue

53110 Lassay-les-Châteaux

02 43 00 16 36

[msap@mayennecommunaute.fr](mailto:msap@mayennecommunaute.fr)

# PROJETS EOLIENS

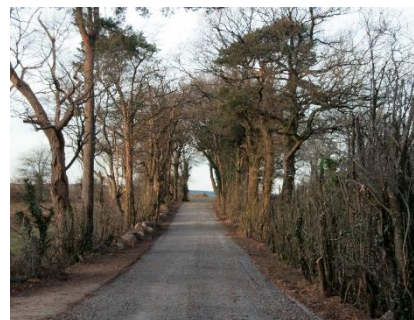
## L'Oasis

La première partie du chantier s'est déroulée d'octobre 2016 à février 2017 avec la réalisation des voies d'accès, des plateformes de montage et des fondations. Une pause environnementale sera effectuée sur le chantier de mars à juillet 2017 pour éviter le dérangement de l'avifaune. Le montage des éoliennes aura lieu à partir de la fin de l'été 2017.

Quelques chiffres montrent l'ampleur du chantier :

- 10.000 tonnes de terres déplacées
- 11.000 tonnes de pierres de carrières pour la réalisation des accès
- 1.200 mouvements de camions bennes
- 45 à 50 toupies béton par coulage pour une éolienne
- 380 m<sup>3</sup> de béton par éolienne (env. 920 tonnes)
- 50 tonnes d'acier par éolienne

Les différentes étapes en photos :





### Le Mont du Saule

Le parc éolien a été mis en service le 4 décembre 2017. Il est composé de 3 éoliennes Enercon E92, chaque éolienne a une hauteur de mât de 103,9 m et en bout de pôle mesure 149,9 m. La production annuelle attendue est de 18 millions kWh, l'équivalent de la consommation électrique de 15 000 personnes hors chauffage.



L'inauguration du parc éolien aura lieu  
le samedi 26 mai 2018.

# MAYENNE COMMUNAUTÉ

## La redevance incitative

1<sup>er</sup> janvier 2018, la redevance incitative opérationnelle sur l'ensemble du territoire

Suite à la naissance de Mayenne Communauté le 1er janvier 2016, la collectivité a deux ans pour uniformiser le service déchets sur les 33 communes du territoire. 2017 a été marquée par la mise en place de conteneurs semi-enterrés pour l'apport volontaire des ordures ménagères. 2018 sera quant à elle l'année du passage à la redevance incitative ; une facturation basée sur le volume d'ordures ménagères résiduelles produites par chaque foyer permettant une meilleure gestion de nos déchets tout en maîtrisant le coût du service dans le temps.

*A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous la grille tarifaire de la redevance incitative actuellement en vigueur sur les 20 communes de l'ex-Pays de Mayenne*

Type d'habitat	Volume du Tambour	Accès au service = Abonnement annuel (hors dépôts)	Prix d'une levée	Nombre de dépôts minimum facturés dans l'année	Prix des dépôts minimum
Autre type d'habitat	60 L	78,31 €	1,14 €	18 6 pour les résidences secondaires	20,52 € (6,84 € pour les résidences secondaires)

### Exemples pour une année complète d'utilisation

Type d'habitat	Volume du Tambour	Simulation 1	Simulation 2	Simulation 3
		Abonnement + 18 dépôts par an (forfait minimum)	Abonnement + 24 dépôts par an (18 dépôts minimum + 6 supplémentaires)	Abonnement + 48 dépôts par an (18 dépôts minimum + 30 supplémentaires)
Autre type d'habitat	60 L	98,83 € (85,15 € pour les résidences secondaires)	105,67 €	133,03 €

### Investir dans l'avenir

L'année 2018 verra également la poursuite du plan d'investissement pour l'amélioration du parc de déchetteries avec Lassay les Châteaux (rénovation et extension) et Parigné sur Braye (mise aux normes, signalétique). Le service déchets de Mayenne Communauté œuvre au quotidien pour améliorer la qualité du service rendu : déploiement de composteurs, amélioration de la propreté des sites d'apport volontaire, lutte contre les dépôts sauvages, sensibilisation des usagers sur la gestion des déchets et les refus de tri etc.

## Les horaires des déchetteries

DECHETTERIES					
	Martigné sur Mayenne	Parigné sur Bray	St Fraimbault de Prières	Le Ribay	Lassay les Châteaux
Lundi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30		9h - 12h	14h - 17h
Mardi		9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30		
Mercredi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30		14h - 17h	9h - 12h
Jeudi		9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30		
Vendredi		9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30		14h - 17h
Samedi	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	9h30 - 11h45 13h30 - 17h30	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h

## Le tri, ayez les bons réflexes !

**LE VERRE**

**À RECYCLER**



**LES BONS GESTES**

Tous les contenants doivent être vides.

Pensez à enlever les bouchons des bouteilles. Les couvercles des bocaux peuvent aller avec les emballages métalliques.

---

**ERREURS À ÉVITER**



**BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUE, ALU, CARTONNETTES ET PAPIERS**

**À RECYCLER**





**ERREURS À ÉVITER**



**LES BONS GESTES**

Les contenants doivent être vides et aplatis.

Les emballages d'huile de cuisine sont recyclables, tout comme les flacons de lessive, de shampoing, les bouchons de bouteilles plastique, les flacons plastiques. Les couvercles alus des bocaux en verre sont aussi recyclables.

Les vêtements ne sont pas admis dans les bornes de tri.

## Le Pôle santé



Porté par Mayenne Communauté, en lien étroit avec l'association des professionnels de santé libéraux, le Pôle santé prend forme, laissant ainsi présager une ouverture au public en septembre 2018.

2800 m<sup>2</sup> sur les 3000 m<sup>2</sup> disponibles sont d'ores et déjà loués. Ce sont donc près de 40 professionnels qui investiront le Pôle santé, faisant de ce site l'un des plus importants de la région.

Outre les médecins généralistes, le cabinet infirmier et la maison médicale de garde, 6 spécialités seront représentées : radiologues, dermatologues, un podologue, un psychiatre, une diététicienne et un orthoptiste. Pensé pour faciliter l'accès aux soins, le bâtiment accueillera également la Caisse primaire d'assurance maladie, la Maison départementale de l'autonomie et le laboratoire d'analyses médicales.

Une salle de réunion pour l'éducation thérapeutique et un cabinet de spécialiste pour des consultations locales vont permettre d'améliorer l'accès aux soins des patients. La pharmacie, projet porté par l'ensemble des pharmaciens de Mayenne, complètera l'offre et sera située dans la continuité du Pôle.



## Le centre aquatique



Les travaux ont repris au centre aquatique, qui ouvrira en début d'année 2018.

Testées avec succès cet été à la piscine Robert Buron de Mayenne, aquagym, aquabike et circuit training seront régulièrement proposés aux amateurs de sport aquatique. La Vague proposera également des ouvertures exceptionnelles en soirée, pour des événements à thème, à raison de 4 à 5 dans l'année. Des jeux gonflables seront ajoutés de façon ponctuelle sur la partie extérieure en période estivale.

Parmi les principes validés, les tarifs de l'année 2018 ont été votés. La volonté politique de permettre à tous de profiter de ce nouvel équipement est confirmée, avec des tarifs attractifs en comparaison des équipements équivalents.

La Vague aura son site Internet. Les usagers y retrouveront toutes les informations nécessaires : les horaires d'ouverture, les tarifs, les activités, les événements organisés... Le site Internet s'adaptera à tous les écrans et sera donc facilement consultables depuis une tablette ou un téléphone portable.

**Rendez-vous sur [www.lavague.net](http://www.lavague.net) quelques jours avant l'ouverture.**

*Exemple de quelques tarifs proposés. L'ensemble des tarifs sera disponible sur le site Internet de la Vague*

Espace aquatique plein tarif	4,50 €
Espace aquatique tarif réduit	3,30 €
Carte d'abonnement 10 entrées - Plein tarif	36 €
Carte temps (10 heures)	30 €
Espace Bien-être (carte 10 entrées)	60 €
Aquagym 10 séances	75 €
Aquabike annuel	250 €
Circuit training au semestre	130 €
Ecole de natation (12 séances)	85 €

## Mayenne Communauté Demain : une vision partagée du développement du territoire

Mayenne Communauté s'est engagée en 2016 dans un projet majeur : la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce PLUi devra être complémentaire et compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui sera révisé dans le même temps. Ce travail permet de définir les orientations pour l'avenir du territoire afin de répondre aux enjeux d'un développement économique, touristique et démographique compatible avec la préservation de l'environnement et de la qualité de vie.

**Deux documents réglementaires, soumis à la consultation des habitants, pour aménager et développer le territoire :**

### Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



- Ce document stratégique est l'expression d'un projet de territoire à l'horizon de 15 ans environ, issu d'une volonté partagée par les 33 communes ;
- Il sert de cadre de référence aux différentes politiques sectorielles du territoire (économie, logement, urbanisme, etc.), en fixant de grandes orientations : Combien voulons-nous/pouvons-nous accueillir d'habitants ? Quelle stratégie pour le commerce ? Etc.
- Il assure la mise en cohérence avec les politiques publiques définies à différentes échelles (nationale et régionale) ;
- Le SCoT de l'ex CCPM a été réalisé il y a 10 ans à l'échelle de 19 communes. Avec le passage à 33 communes en janvier 2016, la révision du SCoT est nécessaire.

### Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)



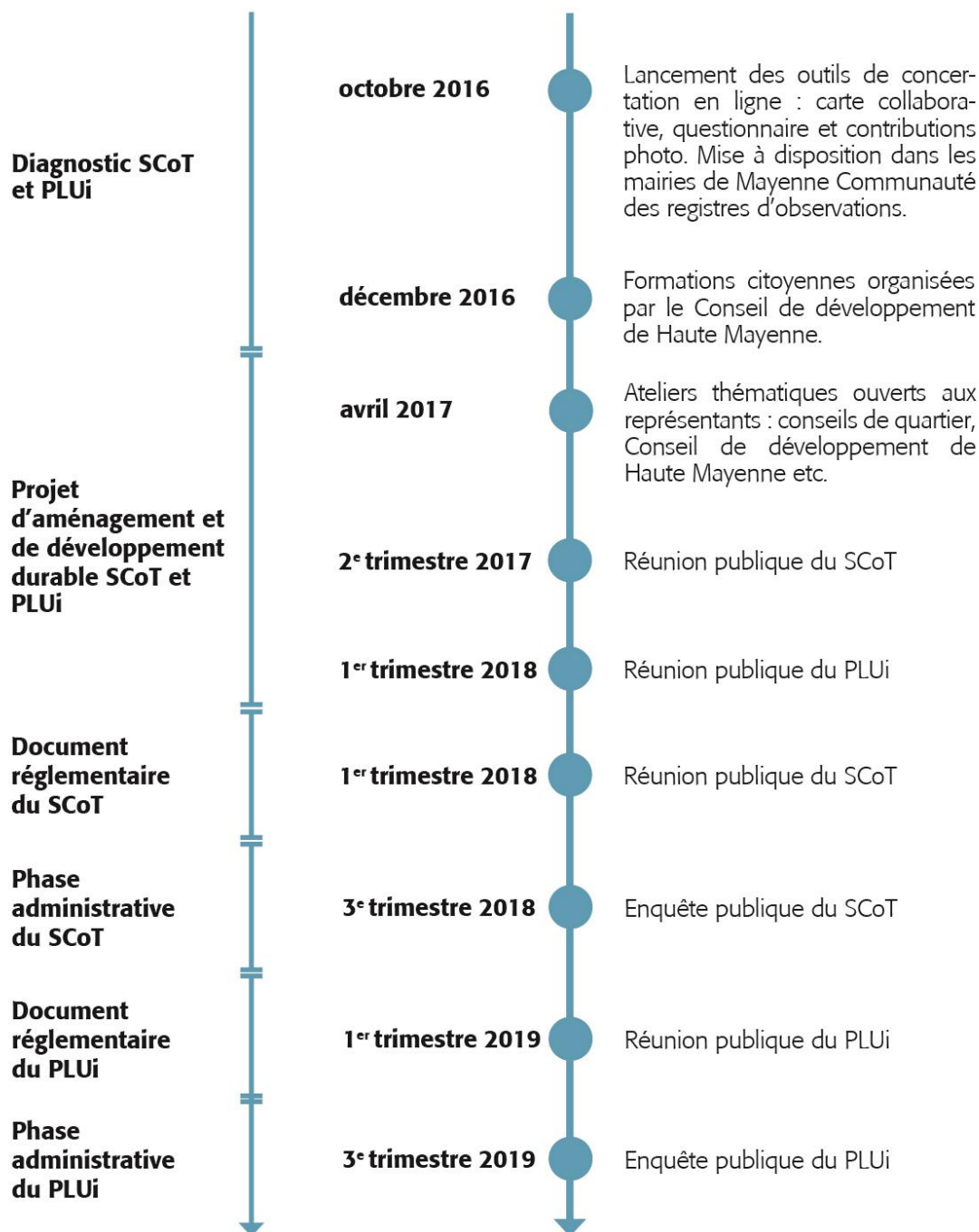
- Il précise de manière opérationnelle la stratégie du SCoT.
- Il fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol à travers une gestion partagée et solidaire du territoire ;
- Il encadre les futurs permis de construire des 33 communes, à la parcelle, avec des règles quantitatives et qualitatives ;
- Il prend en compte la réalité du terrain et les spécificités communales, leur identité et caractéristiques : paysages, formes bâties, contraintes, potentiels... ;

### **Les études complémentaires, à réaliser : agriculture, commerce, biodiversité, habitat et zones humides**

Des études complémentaires viennent alimenter l'élaboration du SCoT et du PLUi : le Programme Local de l'Habitat (PLH), l'étude sur le commerce, l'inventaire des zones humides, le diagnostic agricole et l'étude sur la biodiversité.

La chambre d'agriculture réalisera un diagnostic qui permettra, d'une part, d'avoir une connaissance globale de l'activité agricole à l'échelle de MC et à celle des communes, et d'autre part, de pouvoir dégager et hiérarchiser les enjeux de l'agriculture autour des parties urbanisées.

L'élaboration de ces deux documents d'urbanisme se développe en quatre temps forts pour chacun d'entre eux : le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les documents réglementaires (pour le SCoT, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), pour le PLUi, le plan de zonage et règlement) et la phase administrative (enquêtes publiques notamment).



Tout au long du projet, des animations et expositions seront organisées lors de différentes manifestations sur le territoire (Salon de l'habitat, Entrelacés...). Les outils de concertation y seront mis à disposition des visiteurs.

## Une question sur le logement ? 4 interlocuteurs et une seule permanence



*Une permanence rassemble les 4 interlocuteurs qui traitent des questions liées au logement, accessible aux habitants de Mayenne Communauté.*

*A la DDT - Pôle territorial Nord-Mayenne, 226 rue Joseph Cugnot à MAYENNE, les 1er et 3e jeudis de chaque mois de 9H à 11H, sans Rendez-vous.*

### **Soliha : Aide à la rénovation de logements anciens**

L'association Soliha est l'organisme qui a été choisi par Mayenne Communauté pour animer le Programme d'Intérêt Général « précarité énergétique, habitat dégradé et autonomie » qui délivre des aides financières et technique pour l'amélioration des logements des propriétaires occupants et bailleurs.

Elle guide les usagers qui souhaitent bénéficier d'une aide financière, technique, dans le cadre de ce programme. Dans un premier temps, en indiquant à chaque demandeur les critères d'éligibilité puis en l'aidant dans le montage du dossier et dans la nature des travaux à engager.

*Soliha - 21 rue de l'Ancien Evêché - 53000 Laval*

*02 43 91 19 91 [contact@hd53.fr](mailto:contact@hd53.fr)*

### **L'ADIL : Information sur le logement**

L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les problèmes d'ordre juridique, financier ou fiscal ayant trait au logement. L'ADIL informe les propriétaires et les locataires sur leurs droits et obligations, les solutions adaptées à chaque cas particulier.

Protection des occupants, relations bailleurs / locataires, contrat de construction et de vente, relations de voisinage, l'offre de logement locale, plans de financements et renseignements sur les aides financières...

*Contact : Anaïs Kermoal - 02.43.69.57.00*

*[adil53@wanadoo.fr](mailto:adil53@wanadoo.fr) - [www.adil53.org](http://www.adil53.org)*

### **L'Espace info Energie : l'efficacité énergétique de votre logement**

L'Espace Info Energie, porté par l'association Synergies, répond à toutes les questions liées à l'efficacité énergétique et à la protection de l'environnement et aborde les aides financières en lien avec les projets. Quelle énergie utiliser dans son logement, comment construire ou rénover de façon économe, quel type de chauffage, d'isolation, de matériaux de construction choisir pour son habitation... l'espace info-énergie donne des conseils personnalisés gratuits et neutres.

*Contact : Daniel Chataignère - 02.43.32.14.45*

*[synergies-eie@orange.fr](mailto:synergies-eie@orange.fr)*

*[www.info-energie-paysdelaloire.fr](http://www.info-energie-paysdelaloire.fr)*

### **Le CAUE : des conseils d'architectes**

Pour vous accompagner dans votre projet de réhabilitation ou de construction, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) vous propose des conseils gratuits avec leur architecte-conseil. Ces informations visent à assurer la qualité d'usage et architecturale des constructions dans leur environnement, à restaurer avec respect et bâtir durablement dans le respect

des règles thermiques en vigueur.

*Contact : Secrétariat de Guillaume Payeur*

*(architecte) - 02.43.56.41.79 - C.A.U.E.53@wanadoo.fr - [www.caue53.com](http://www.caue53.com)*

# Comment valoriser vos haies bocagères

## Des aides et des accompagnements pour ...

-  planter ou regarnir vos haies ...
-  bénéficier d'un plan de gestion des haies...
-  devenir fournisseur de bois déchiqueté...
-  installer une chaufferie bois déchiqueté.



**MAYENNE**  
communauté

Renseignement : Mayenne Communauté  
Yasmine Rocher  
02 43 30 21 21  
[yasmine.rocher@mayennecommunaute.fr](mailto:yasmine.rocher@mayennecommunaute.fr)





Concernant la délinquance locale, nous constatons depuis quelques mois une recrudescence des vols par ruse commis au préjudice des personnes âgées. Nous recensons principalement deux types d'agissements : ceux des faux agents (agents ERDF, syndicat des eaux, techniciens en téléphonie, la poste.....) et surtout ceux avec des vendeurs au démarchage (calendriers, fleurs, cartes de Lourdes, .....). La manière d'opérer des malfaiteurs est bien souvent la même. Ces derniers ciblent leurs victimes, (octogénaires vivant seules en maison individuelle). Généralement, deux démarcheurs se présentent au domicile de la victime proposant avec insistance, en échange d'un peu de monnaie des cartes de Lourdes ou des calendriers. Les victimes bien souvent intimidées et démunies face à la menace, cèdent puis sont suivies jusqu'au lieu, meuble, tiroir, renfermant le porte-monnaie ou l'argent, pour se voir subtiliser les valeurs détenues. Prises par un sentiment de culpabilité, les personnes lésées hésitent bien souvent à en parler à leurs enfants ou à alerter la gendarmerie.

Les seniors de par leur fragilité sont plus exposés à la lâcheté et la ruse de certains agresseurs. Face à ce phénomène quelques conseils pratiques pour se prémunir de ces actes malveillants :

- Faites installer sur votre porte un œilleton et un entrebâilleur (ceci évite le blocage de la porte avec le pied, pour vous éviter de la refermer).
- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf, veuve madame ».
- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.
- Faites-vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.
- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte. Privilégiez l'ouverture d'une fenêtre pour vous adresser à lui.
- Si un visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité, de la poste ou tous autres services connus, demandez-lui sa carte professionnelle.
- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.
- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant ou lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter la gendarmerie ou votre mairie.
- Sans parler de système d'alarme ou d'installation très onéreuse par des sociétés spécialisées, il existe des caméras fictives très dissuasives pour un coût allant de 6 à 15€.



Dans le cadre des Opérations tranquillité vacances, les vacanciers peuvent signaler leur absence auprès de la gendarmerie. Outre les vacances scolaires, ce service gratuit s'applique toute l'année. Les gendarmes effectueront alors, à l'occasion des patrouilles, plusieurs passages au domicile des intéressés, en vérifiant l'intégralité de la résidence en général et des issues en particulier.

L'imprimé de demande individuelle est téléchargeable sur le site [www.referentsurete.com](http://www.referentsurete.com) rubrique Fiches conseils

**Lorsque vous êtes victimes, déposez plainte systématiquement, préservez les traces et indices avant l'arrivée des enquêteurs, alertez immédiatement la gendarmerie en composant le 17.**

# PAROLES AUX ASSOCIATIONS

## Le Club de l'amitié



## Le CLUB de L'AMITIÉ. D'HARDANGES

Vous présente ses meilleurs vœux pour 2018 et vous attend quelque soit votre âge  
pour animer et faire vivre le village

Contact 06 07 82 24 08 /06 07 82 24 08 ou 09 80 41 48 17 messagerie leboucher.c@free.fr

PERMANENCE tous les JEUDI après midi

D'avance merci pour votre aide ou votre participation!



BELOTE et TAROT  
CONCOURS de BELOTE



BARBECUE  
PIC NIC



BOULES  
Et PARTICIPATION au  
CONCOURS CANTONALE



PROMENADE COMMENTÉE  
SUR LA MAYENNE  
avec PASSAGE D'ÉCLUSES



MARCHE (pour rester en forme)  
RANDONNÉE  
RALLYE PÉDESTRE



SORTIE à LA MICHAUDIERE  
SPECTACLE ÉQUESTRE



SANS oublier le REPAS ANNUEL  
vos idées & suggestions sont les bienvenues  
IL NE TIENT QU'A VOUS !!!

Le PRÉSIDENT

## L'Association Amicale d'Hardanges



Notre association est non seulement pour les Anglais à apprendre le français et les Français à apprendre l'anglais, mais surtout de favoriser l'amitié entre nous tous.

À chaque réunion nous traduisons une petite histoire, moitié en anglais et moitié en français. Nous parlons des mots que nous apprenons et sur les différentes traditions en Angleterre et en France.

Il y a une atmosphère conviviale - nous rions de nos erreurs et nous aidons les uns les autres. Ensuite, nous avons une tasse de thé ou de café et un biscuit; nous parlons du temps, nos familles, nos intérêts. Nous sommes de nationalités différentes, mais nous nous sentons les mêmes joies et les mêmes tristesses.

Nous nous réunissons tous les quinze jours à 14.00 h lundi après-midi. Si vous souhaitez nous rejoindre vous pouvez contacter Pamela Miles, 02 43 03 93 59.

### **Les Dates pour 2017/2018 :**

Nov 20		Mar 5
Dec 4		Mar 19
Dec 18		Mar 23 Repas
Jan 8		Avril 9
Jan 12	Galette des rois	Avril 23
Jan 22		Mai 7
Feb 5		Mai 28
Feb 19		Juin 11



## L'association Naturart's



C'est une année en demi-teinte avec trois ingrédients principaux : de belles manifestations (nombreux exposants), du mauvais temps et peu de fréquentation.

En effet nous ne pouvons qu'être heureux de l'organisation, **même si elle aussi manquait de fréquentation.**

Il faut toutefois souligné que les participants ont eux-mêmes soulignés **l'accueil chaleureux et le côté convivial de nos manifestations.**

Ces trois manifestations organisées (fête de Printemps, vide grenier et marché de l'Avent Noel), n'ont pas engendrées d'énormes profits. Mais ceux-ci ont permis l'équilibrage entre les dépenses et les recettes.

Suite à notre AG réunie le 01/12/2017 à la salle des fêtes, (ayant rassemblée peu de participants)

Il a donc été décidé que :

- **Le 29 avril 2018 aura lieu la fête du printemps avec le club des aînés (exposition artistique et concours de boules)**
- **Le vide grenier aura lieu le 05 aout, avec concours de boules (club des aînés)**
- **Et enfin Le 18 novembre, le marché de l'avent Noel**

L'association souhaite vivement que l'année 2018, se déroule au mieux et vous convie tous, vous autres Hardangeois à participer à ses manifestations. Espère que le public se déplacera en nombre, au moins pour honorer le travail accompli pour l'organisation de ces manifestations.

Ne laissez pas mourir vos associations qui se donnent tant de mal à améliorer votre vie locale, soyez à leur côté, venez les aider, adhérez.

L'Association remercie par avance, la Mairie pour toute l'aide qu'elle lui apportera.

Pour vos dons et adhésions, veuillez contactez le 02.43.03.94.98 M et Mme FAVREUX

**Bonne année à tous et à très bientôt !**

## La bibliothèque Michel Burson de La Chapelle au Riboul

Les permanences sont tenues par une équipe de 13 bénévoles. Dynamiques et participatifs, ils conçoivent des expositions tout au long de l'année dont voici quelques réalisations de 2017.

Un grand merci à eux



N'hésitez pas à venir, vous y trouverez des documentaires, des romans, des BD pour enfants et adultes, des DVD, des revues, ... Si vous ne trouvez pas votre bonheur, il est possible d'effectuer des réservations au Grand Nord ou à la Bibliothèque Départementale de la Mayenne.



### **Nouveauté 2017 : depuis le 16 septembre, des jeux sont à disposition**

Vous pouvez les emprunter grâce à une carte d'adhésion à la Ludothèque de Mayenne Communauté, au prix annuel de 17 €, ou jouer gratuitement sur place aux horaires d'ouverture de la bibliothèque. Des animations jeux, en présence d'une animatrice pour vous conseiller ou expliquer les règles, sont organisées régulièrement ; les dates sont indiquées sur le site internet communal.

**L'équipe de bénévoles est toujours à la recherche de nouvelles recrues, surtout n'hésitez pas à nous rejoindre et à vous faire connaître auprès de la mairie.**

La bibliothèque vous accueille	Matin	Après-midi
Mercredi (fermé en juillet-août)	---	15 h 00 - 17 h 00
Samedi	10 h 00 - 12 h 00	---

Les habitants d'Hardanges sont les bienvenus à la bibliothèque de la Chapelle au Riboul





la référence du service à la personne  
**Association de services à domicile  
pour tous à côté de chez vous**



De gauche à droite : Sylvie SCHOLTES, Annick MONNERAIS, Evelyne DELANOE, Lucette RIVIERE

### Une équipe dynamique de bénévoles dans votre association !

L'équipe est actuellement composée de Sylvie SCHOLTES (Présidente, responsable commune CHARCHIGNE), Jean-Marie SCHELLIER (vice-président et responsable petits travaux), Lucette RIVIERE (Trésorière et responsable commune MONTREUIL POULAY), Colette GALETIN (trésorière adjointe et responsable commune LE HORPS), Annick MONNERAIS (secrétaire, responsable AD et responsable commune CHAMPEON), Evelyne DELANOE (secrétaire adjointe, responsable commune La Chapelle au Riboul et Hardanges), Marie-Ange SALLARD (responsable commune LE RIBAY) et Jean-Louis GALETIN (responsable téléalarme).

**Depuis le 10 novembre dernier, votre ADMR a changé d'adresse !**

Venez désormais nous rencontrer au :

22, rue des forges

53640 Le Horps

02 43 00 30 20

lehorps.admr53@orange.fr



## Avec l'ADMR de Le Horps facilitez-vous la vie !

### Entretien du domicile

Ménage, repassage ou petits travaux de jardinage et bricolage...

### Garde d'enfants

Chercher les enfants à la sortie des classes, les aider à faire leurs devoirs, préparer leurs repas...

### Aide à la personne, maintien au domicile

- Aide dans les gestes du quotidien : aide au lever et coucher, à la toilette...
- Aide pour les actes de la vie sociale : courses, rendez-vous, sorties ...
- Téléassistance FILIEN

Des services pour tous : célibataire ou famille, actif ou retraité... en pleine santé, en perte d'autonomie, en situation de handicap ou en période de convalescence...

Des aides financières possibles : APA pour les personnes âgées, PAJE pour la garde d'enfant... nous vous accompagnons dans les démarches administratives.

### Acteur de proximité, social et solidaire !

Au Horps et alentours, c'est une équipe de professionnels qui interviennent à domicile et de bénévoles qui animent l'association afin d'aider toute personne à bien vivre chez soi avec un service de qualité.

Notre engagement au quotidien : écoute, entraide, relation de proximité, convivialité et respect de la personne.

**Vous aussi, vous pouvez devenir bénévole !** Des missions variées et adaptées à vos disponibilités.

### Vos référents locaux

Charchigné : Sylvie SCHOLTES

Montreuil-Poulay : Lucette RIVIERE

Le Horps : Colette GALETIN

Champéon : Annick MONNERAIS

La Chapelle-au-Riboul/Hardanges : Evelyne DELANOE

Le Ribay : Marie-Ange SALLARD

## Vous souhaitez en savoir plus, contactez-nous !

### ADMR Le Horps

22, rue des forges

53640 Le Horps

02 43 00 30 20

lehorps.admr53@orange.fr

### Notre bureau est ouvert :

MARDI de 14h00 à 16h30

MERCREDI - JEUDI - VENDREDI de 9h à 12h.

50% de  
réduction  
ou crédit  
d'impôt

Sélon loi de finance en vigueur

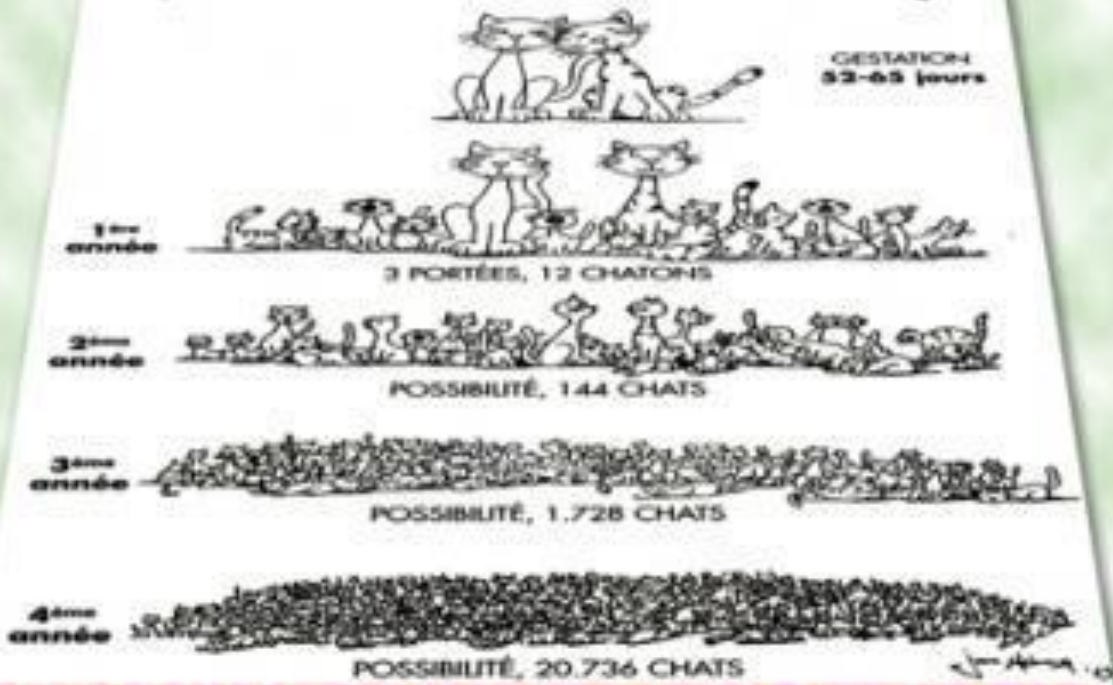
CESU  
préfinancé  
accepté

**Attention !  
Chat non stérilisé  
= chat en DANGER**



**Si vous aimez votre animal faites le stériliser !**

### La prolifération du chat



**Stérilisation = Solution**

Nos chats sont des reproducteurs de premier ordre, n'est-ce pas?

En stérilisant votre chat, mâle ou femelle, vous protégez les animaux en évitant la surpopulation, et supprimez de nombreuses contrariétés liées à la possession d'un chat ( chaleurs de votre chatte, marquage urinaire, bagarres entre mâles, etc...)



lesbestiersduchat@orange.fr  
http://lesbestiersduchat.e-monsite.com/

Qu'allons-nous  
devenir nous?



**LAVAJ**

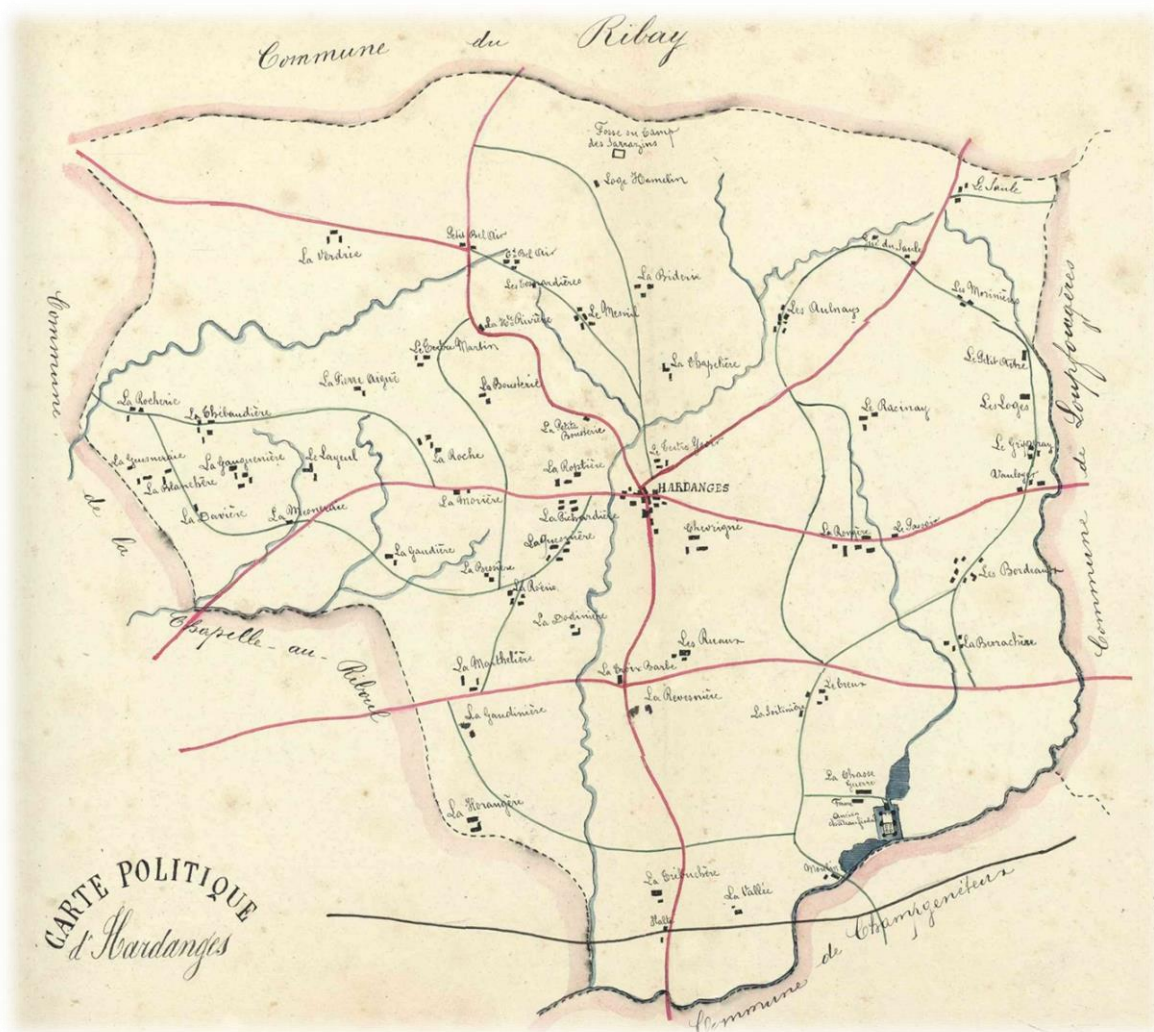
# UN PEU D'HISTOIRE...

Extraits d'une monographie d'Hardanges compilée en 1899 par E. Montagu

## Origine de ce Nom

Hardanges (Hardangia, Hardangea) vient de deux mots celtiques, hazar - *près* et dangues - *dunes, buttes (ou pays près des buttes)*.

Les noms de Tertre Ysoire, Tertre Martin, Roche, Rocherie sembleraient donner lieu à cette interprétation. D'autres prétendent avec raison que Hardanges viendrait de ar, ars, arx – *forteresse* et de dangues. Buttes, *forteresse dans les buttes*), et s'appuient pour cette clymatologie sur un camp retranché connu sous le nom de Camp de Sarrasins qui se trouve à la crête même des collines d'Hardanges.



### Chiffre de la Population

La population d'Hardanges après le recensement de 1796 est de 808 habitants, mais celui de 1840 donnait à la Commune une population de 931 habitants, chiffre qu'elle jamais atteint depuis.

### Position Relative

Hardanges appartient du canton du Horps qui comprend 10 communes et on occupe la partie sud est. Cette commune appartient en outre à l'arrondissement de Mayenne et au département du même nom. Elle se trouve dans la partie SE de l'arrondissement et N du département.

### Climatologie

Le climat d'Hardanges est, en général, plus froid que celui des communes environnantes.

### Température

La moyenne de la température des étés est de 17°6 et celles des hivers de 3°95.

Cependant, l'air de nos collines est sain ; la longévité n'est pas rare. On y trouve fréquemment des vieillards de soixante-dix, soixante-quinze, quatre-vingts ans et même plus. Mais il est à remarquer que la vitesse des courants d'air amène promptement la surdité chez les vieillards comme chez les enfants de landiers.

Les épidémies sont rares en notre localité. Cependant, on cite les fièvres typhoïdes qui sévirent d'une façon sérieuse en 1867-68 et firent des nombres victimes surtout parmi des adultes. On a compté 35 décès dans cette période.

*On peut lire l'entièreté sur le site <http://www.lamayenne.fr/fr/Archives53/Archives-en-ligne>*

